

Dares

Déchiffrer le monde du travail pour éclairer le débat public

JANVIER 2022

N°5

DARES • FOCUS

Mi-2021, un taux de recours à l'activité partielle deux fois plus élevé en Île-de-France que dans le reste du pays

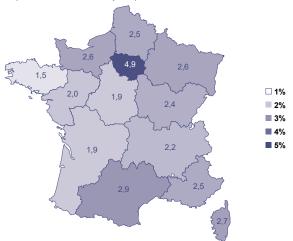
En juillet 2021, 4,9 % des salariés d'Île-de-France sont placés en activité partielle. Ce taux est deux fois plus élevé que dans le reste du pays (2,3 %). Un tiers de l'écart par rapport à la moyenne nationale (3,0 %) s'explique par la composition sectorielle de l'emploi francilien, davantage tournée vers des activités durement touchées par les effets de la crise sanitaire, comme le transport aérien. Les deux tiers restants sont liés à un recours plus important à l'activité partielle des entreprises d'Île-de-France, à secteur d'activité donné. Ceci reflète pour partie la plus forte exposition de la région au tourisme international.

L'Île-de-France, principale région à recourir à l'activité partielle en juillet 2021

En juillet 2021, près de 600 000 salariés bénéficient du dispositif d'activité partielle en France métropolitaine, soit un taux de recours de 3,0 % parmi les salariés du secteur privé hors agriculture (encadré 1). L'Île-de-France compte 250 000 salariés en activité partielle, représentant 4,9 % de l'emploi privé de la région, soit un taux de recours supérieur à celui du reste du pays (2,3 %). À l'opposé, c'est en Bretagne que le recours à l'activité partielle est le plus bas (1,5 %) (carte 1).

Lors des trois premiers mois de la crise sanitaire, l'Île-de-France avait un recours proche de la moyenne nationale. À partir du

CARTE 1 | Taux de recours à l'activité partielle en juillet 2021 par région (en % des salariés du privé)



Lecture: en juillet 2021, 4,9 % des salariés d'Île-de-France sont placés en activité partielle. Champ: contrats en cours dans le secteur privé hors agriculture; France métropolitaine. Source: DSN pour les salariés en activité partielle, Urssaf caisse nationale pour les données d'emploi; calculs Dares.

mois de mai 2020, la région francilienne et la Corse ont sensiblement plus recours à l'activité partielle que le reste du pays (graphique 3 complémentaire, en ligne). Lors de la reprise de l'activité à l'été 2021, cet écart s'accentue en Île-de-France.

Un recours plus élevé en partie dû à la plus forte implantation de l'hébergement-restauration, des transports et de l'industrie

Le recours plus élevé à l'activité partielle en Île-de-France à l'été 2021 peut s'expliquer par la présence plus importante de secteurs d'activité toujours concernés par les conséquences de la crise sanitaire (effet de composition sectorielle) mais aussi par un recours plus important à l'activité partielle dans chaque secteur (effet régional spécifique).

En décomposant le recours à l'activité partielle à un niveau fin des secteurs d'activité, il est possible d'estimer le rôle respectif de ces facteurs. En juillet 2021, un tiers de l'écart de recours à l'activité partielle entre l'Île-de-France et la moyenne nationale est dû à l'effet de composition sectorielle de la région. Les deux tiers restants proviennent d'un effet régional spécifique (encadré 2, en ligne).

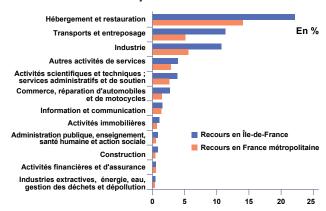
Dans trois grands secteurs, le recours à l'activité partielle est nettement plus élevé en Île-de-France que dans l'ensemble du pays: l'hébergement et la restauration (22 % des salariés contre 14 %), les transports (11 % contre 5 %) et l'industrie (11 % contre 6 %) (graphique 1). Pour chacun de ces secteurs, il est possible de décomposer la part de l'effet sectoriel et de l'effet régional dans l'écart de recours observé (graphique 2).

Le secteur des transports est le seul où le recours plus important à l'activité partielle s'explique majoritairement par sa composition sectorielle. En effet, les transports aériens, très consommateurs d'activité partielle à l'été 2021, représentent 12 % du secteur des transports en Île-de-France contre 4 % en moyenne.

Une spécificité régionale marquée par l'exposition au tourisme international et la présence de grands groupes industriels

Dans l'hébergement et la restauration, l'effet est presque entièrement spécifique à la région Île-de-France. Les entre-prises franciliennes ont un taux de recours plus élevé que la moyenne nationale dans quasiment toutes les activités (graphique 4 complémentaire, en ligne). En particulier, il est près de deux fois plus élevé dans l'hôtellerie (38 % contre 23 %).

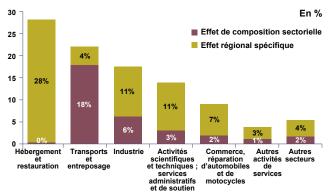
GRAPHIQUE 1 | Taux de recours à l'activité partielle par secteur d'activité en juillet 2021



Note: les autres activités de services regroupent les arts, spectacles et activités récréatives, la réparation d'appareils électroménagers, etc.; les activités scientifiques et techniques recouvrent les activités juridiques et comptables, les activités d'architecture et d'ingénierie, les activités des agences de voyage, etc.

Lecture: en juillet 2021, en Île-de-France, 22 % des salariés du secteur de l'hébergement-restauration sont placés en activité partielle, contre 14 % en France métropolitaine. Champ: contrats en cours dans le secteur privé hors agriculture; France métropolitaine. Source: DSN pour les salariés en activité partielle, Urssaf caisse nationale pour les données d'emploi; calculs Dares.

GRAPHIQUE 2 | Décomposition de l'écart du taux de recours à l'activité partielle entre l'Île-de-France et la moyenne nationale en juillet 2021



Lecture: en juillet 2021, 22 % de l'écart de recours à l'activité partielle entre l'Île-de-France et la moyenne nationale est dû au secteur des transports et entreposage. L'effet de composition de l'emploi de ce secteur explique 18 % de l'écart de recours et l'effet régional spécifique 4 %.

Champ: contrats en cours dans le secteur privé hors agriculture; France métropolitaine. Source: DSN pour les salariés en activité partielle, Urssaf caisse nationale pour les données d'emploi; calculs Dares.

Cela révèle une forte exposition au tourisme international¹. Dans la restauration collective, le taux de recours supérieur en Île-de-France (21 % contre 12 %) reflète probablement pour partie la proportion plus élevée de télétravailleurs².

Le secteur des transports en Île-de-France est également concerné par l'atonie du transport international de voyageurs, fortement affecté par la pandémie. En juillet 2021, 53 % des salariés du transport aérien sont placés en activité partielle dans la région, contre 39 % dans le reste de la métropole (tableau complémentaire 1, en ligne). Cela reflète probablement la forte exposition des activités franciliennes au tourisme international, les autres régions étant davantage tournées vers les courts et moyens courriers.

Dans l'industrie, le recours plus élevé peut s'expliquer par l'implantation de grands groupes, en particulier dans la fabrication de matériel de transport (automobile, aéronautique et spatial), où 39 % des salariés de la région sont placés en activité partielle, contre 22 % en moyenne (graphique 5 complémentaire, en ligne). Les établissements de production comme les centres d'ingénierie et de recherche-développement ont été particulièrement touchés pendant la crise par une baisse de demande et, depuis le début d'année 2021, des difficultés d'approvisionnement croissantes³. Ainsi, 49 % des salariés de l'industrie automobile francilienne sont en activité partielle, contre 26 % sur l'ensemble du pays. Ils sont 28 % dans le secteur de la fabrication d'autres matériels de transport (ferroviaire, aéronautique...) à être concernés en région francilienne, contre 18 % en moyenne (tableau complémentaire 2, en ligne).

- ¹ Le nombre de nuitées en Île-de-France est divisé par deux entre juillet 2019 et 2021 (voir la <u>Note de conjoncture de l'Insee du 6 octobre 2021</u>).
- ² Avant la crise sanitaire, selon l'<u>enquête Sumer de 2017</u> (Dares, DGT, DGAFP), le télétravail était plus de deux fois plus fréquent en Île-de-France (5,5 % contre 2,4 % dans les autres régions).
- ³ Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 en septembre 2021.

Encadré 1 • Source et méthode

Dans cette publication, les salariés ayant été placés en activité partielle au cours du mois sont comptabilisés à partir des données des déclarations sociales nominatives (DSN), grâce à un type de rémunération spécifique à l'indemnité d'activité partielle. Cette comptabilisation ne distingue pas les salariés en activité partielle de droit commun ou en activité partielle de longue durée. Elle ne tient pas non plus compte de la durée passée en activité partielle pour ces salariés.

Les estimations de l'emploi salarié par région et secteur d'activité sont celles de l'Urssaf Caisse nationale au 31 décembre 2020. Le champ d'étude est restreint aux salariés des entreprises du secteur concurrentiel, affiliées au régime général, de France métropolitaine. En raison de l'exclusion du secteur de l'agriculture et des départements d'Outre-mer du champ de l'étude, les résultats présentés dans cette analyse peuvent différer de ceux publiés mensuellement par la Dares (dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/le-chomage-partiel) mais en sont proches sur le même champ.

Augustin Baron et Rémi Monin (Dares).

Directeur de la publication La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, Dépôt légal des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue **Directrice de la rédaction** Anne-Juliette Bessone Numéro de commission paritaire 3 124 AD. ISSN 2109 – 4 128 à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement et ISSN 22674756 à éclairer le débat économique et social. Secrétaires de rédaction Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere Réponses à la demande Maquettistes dares.communication@travail.gouv.fr dares.travail-emploi.gouv.fr Valérie Olivier, Bruno Pezzali **Contact presse** Mise en page et impression RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES Dares, ministère du Travail, PUBLIOUE ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET. de l'Emploi et de l'Insertion joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

JANVIER 2022 • FOCUS